République du Burundi
Conseil National pour la
Défense de la Démocratie
Tél. 257-79-456-094

DEMOKARASI ITEKA ITERAMBERE
CNDD
DEMOCRATIE DIGNITE PROSPERITE

Republika y'Uburundi
Inama y'Igihugu
Igwanira Demokarasi
Email :cndd@rogers.com

# Burundi

## DEUX ANS DE POUVOIR CNDD-FDD, DEUX ANS DE PROMESSES NON TENUES : LES BURUNDAIS SE SENTENT TROMPES.

VI$^{ème}$ RAPPORT DU CNDD SUR LE POUVOIR CONTROLE PAR LE CNDD-FDD

PAR LEONARD NYANGOMA

PRESIDENT DU CNDD

14 septembre 2007

*« Nul ne peut abuser des droits reconnus par la Constitution ou par la loi pour compromettre l'unité nationale, la paix, la démocratie, l'indépendance du Burundi, porter atteinte à la laïcité de l'Etat ou violer de toute autre manière la présente Constitution. » (Art. 61 de la Constitution du Burundi)*

Démocratie Dignité Prosperité

# TABLE DES MATIÈRES

**Table des matières** ..... **2**

**INTRODUCTION.** ..... **3**

**I. UN POUVOIR GANGRENE PAR LA MAUVAISE GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION** ..... **5**

a. Le Président de la République : une générosité et un entourage à repenser..... 5
b. La Première Vice-Présidence : la corruption, voie de règlement des difficultés personnelles..... 7
c. La Deuxième Vice-présidence : de graves manquements ..... 7
d. LE PARLEMENT : UN PIETRE EXEMPLE EN MATIERE DE GESTION. ..... 8
e. Un Gouvernement corrompu et sans ambitions pour le pays: quelques illustrations ..... 9

i. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique..... 9
ii. Le ministère des finances ..... 10
iii. Le ministère de l'Energie et des Mines..... 10
iv. Ministère de l'Education nationale et de la Culture ..... 11
v. Le ministère des Transports, Postes et Télécommunications ..... 11
vi. Le ministère du commerce. ..... 11

**II. LA NEGATION DE LA DEMOCRATIE ET LE BLOCAGE INSTITUTIONNEL .... 12**

a. Banalisation des violations de la constitution ..... 12
b. Intolérance de toute opposition..... 13
c. Refus du dialogue, agression et lynchage médiatique ..... 14
d. Blocage et fuite en avant ..... 15
e. Le pari non gagné de la paix et de la sécurité..... 15
f. Un gouvernement instable et sans légitimité..... 16
g. Ignorance délibérée des contentieux qui piègent l'avenir ..... 17

i. La question électorale ..... 17
ii. Le problème de l'impunité ..... 18
iii. La question du statut de l'opposition. ..... 18
iv. Le désarmement des civils et des démobilisés ..... 18

**III. COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE : LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU CNDD.** ..... **19**

a. Les conclusions ..... 19
b. Les recommandations..... 20

i. Sur la paix, la sécurité et le désarmement des civils. ..... 20
ii. Sur l'impunité ..... 20
iii. Sur l'équité politique et administrative. ..... 20
iv. Sur la question électorale : ..... 21

# INTRODUCTION.

1. Le CNDD s'est engagé à produire régulièrement des rapports sur les performances du pouvoir du Burundi. Le cinquième rapport était intitulé : « Le pouvoir issu du CNDD-FDD : un combat contre la démocratie et la liberté de la presse. » Dans ce rapport, le CNDD dénonçait l'amalgame et la confusion des pouvoirs, la violation des principes fondamentaux et constitutionnels de l'Etat de droit, la mauvaise gouvernance, la violation impunie des droits fondamentaux de la personne, la constitution d'une milice terroriste en vue de préparer la guerre, ainsi que la culture de l'impunité et la surdité aux appels au bon sens. Il se terminait par des recommandations parmi lesquelles « L'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement et l'opposition, dialogue devant aboutir à la formation d'un Gouvernement d'union nationale chargé d'exécuter un agenda national pour la paix et la démocratie. ». Depuis ce rapport sorti le 18 décembre 2006, les choses ne se sont guère améliorées. Elles ont plutôt empiré, allant jusqu'au blocage des institutions. Le présent rapport se propose de montrer une fois de plus que le pouvoir CNDD-FDD n'a pas tenu ses promesses et que ses manquements persistants amènent les Burundais à se sentir gravement trahis. En effet, dans son programme pour la période 2005-2010, le Gouvernement issu du parti CNDD-FDD a affirmé que « *les trois dernières décennies ont été caractérisées par des tensions sociopolitiques et une guerre fratricide avec des conséquences dévastatrices sur le plan politique, économique et sociale. Une des raisons majeures à l'origine de cette situation est la mauvaise gouvernance qui a caractérisé les régimes qui se sont succédés au cours de cette période.* »[1]

Dans la foulée de cette affirmation, le même programme pose que « *la consolidation de la bonne gouvernance constitue un enjeu majeur pour la consolidation de la paix, la stabilisation du système institutionnel et la promotion d'un Etat de droit au Burundi* »[2].

Partant de cette constatation, le Gouvernement CNDD-FDD a retenu des axes d'interventions et actions qui sont les suivants :

1) La Bonne Gouvernance
   - *Gestion transparente des affaires économiques et sociales et aides extérieures*
   - *Lutte contre les détournements, la corruption et autres malversations*
   - *Etablissement d'un environnement soutenant le développement de l'investissement et du secteur privé*
   - *Renforcement des capacités de gestion et de planification macroéconomique*
   - *Mise en place d'une structure administrative et une gestion des ressources humaines cohérentes*
   - *Amélioration de la réglementation et de la gestion de la fonction publique*

---

1 **Programme du Gouvernement du Burundi 2005 – 2010** : ***priorité à la bonne gouvernance et la relance du développement socio-économique***, p. 6.

2 Idem.

- *Renforcement de l'environnement juridique et institutionnel protecteur des droits de l'homme*
- *Renforcement des systèmes judiciaires et pénitentiaires*
- *Amélioration des capacités, de l'efficacité et de l'efficience de l'administration locale et le développement à la base*
- *Redynamisation du fonctionnement du conseil économique et social*
- *Consolidation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et la faim selon les objectifs du millénaire pour le développement.*

2) la culture démocratique
   - *Education de la population en matière d'une démocratie pluraliste et une éducation à la paix et à la tolérance*
   - *Partage de l'expérience du Burundi en matière du processus de paix avec les autres peuples du monde entier par la création d'un Institut International pour la Paix et la Démocratie dont le siège est établi au Burundi*

3) Réhabilitation de la vérité sur l'histoire du Burundi
   - *Réécriture de l'histoire du Burundi*
   - *Construction d'un cimetière et des monuments symbolisant les hautes personnalités et/ou les grands événements ayant marqué l'histoire du Burundi*
4) La politique du développement rationnel

   - *Décentralisation des pouvoirs et des monuments politico administratifs et socio-économiques*
   - *Les entités de base sont plus responsabilisées et les initiatives* de développement sont prises à tous les niveaux »[3].

Après deux ans de gestion, le parti CNDD-FDD a consacré un pouvoir gangrené par la mauvaise gouvernance et la corruption, caractérisé essentiellement par la négation de la démocratie au point de déboucher sur un blocage institutionnel.
Les indicateurs économiques et sociaux du Burundi sont alarmants : flambée des prix des produits de première nécessité consommés par la population, chute de la production du café qui est passée de 35.000 tonnes à moins 8000 tonnes. Cette chute constitue un grave problème pour un pays dont le café fournit les 2/3 de ses exportations et qui, cette année, a importé pour 243 millions de US dollars et exporté pour 56 millions de US dollars. Le PIB par habitant est de 100 dollars US et l'espérance de vie est de 44 ans. L'Indice du Développement Humain (IDH) en 2006 était de 0,384 classant le Burundi au 169ème rang sur 177. La même année le Burundi était premier au palmarès de la faim et fut déclaré comme l'un des plus mal gouvernés, avec un point sur une échelle de cinq. Aujourd'hui l'insécurité connaît une recrudescence particulièrement aggravée par un terrorisme d'Etat qui vise à réduire au silence toute opposition, et qui n'hésite pas à agresser, voire attenter à l'intégrité physique des représentants du peuple. Dans ces conditions, les chances d'une relance de l'économie et d'une réelle réduction de la pauvreté sont compromises.

3 Ibidem p. 7-8

Comme ce rapport le montre, toute cette situation catastrophique est largement imputable au régime issu du parti CNDD-FDD.
En tant que parti d'opposition responsable et constructif, le CNDD propose une fois de plus des recommandations pour sortir de l'impasse.

# I. UN POUVOIR GANGRENE PAR LA MAUVAISE GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION

2. Dès sa prise de fonction , le pouvoir issu du CNDD-FDD s'est illustré par la course à l'enrichissement illicite, la recherche effrénée des pots de vins à travers des marchés opaques et irréguliers, la dilapidation du patrimoine national, la manipulation de la dette extérieure, la multiplication des missions à grand frais, la liquidation des sociétés nationales par une privatisation aveugle et anti nationale, une répartition du budget national destinée à enrichir l'oligarchie au pouvoir et marginalisant les secteurs sociaux, la manipulation politicienne de la politique de revenus tendant à favoriser certains fonctionnaires et à créer un gouffre entre les salaires des uns et des autres etc.

3. De nombreux cas de détournement, de malversation et de corruption, maintes fois dénoncés, n'ont jamais été élucidés et les présumés coupables déférés devant les tribunaux. Le dossier des haricots destinés à la police nationale, celui de la route Bujumbura-Rumonge, celui de l'achat des véhicules des parlementaires ; le dossier du monopole de la vente du sucre de la Sosumo et des fraudes y afférant, la vente illicite de l'avion présidentiel Falcon 50 qui a fait perdre au pays près de trois milliards de francs Bu; la gestion mystérieuse et la manipulation des créances du Burundi ainsi que l'atteste la gestion de la dette de l'Ouganda envers le Burundi à travers une obscure affaire de dons de cahiers d'écoliers pendant cinq ans ; le dossier du pétrole que le Nigeria vend au Burundi au prix bas et que le Burundi revend au prix du marché, celui des maisons préfabriquées, celui des uniformes de la police, la manipulation de la dette du Burundi comme le montre le dossier Interpetrol ; le dossier Interbank etc. L'existence de comptes spéciaux qui échappent au système normal de gestion des finances publiques entretient cette opacité et favorise la gabegie. Selon des sources autorisées, c'est sur un de ces comptes que passent 80 000 dollars du pétrole nigérian. Mais où vont-ils après ?

### a. Le Président de la République : une générosité et un entourage à repenser.

4. La presse qui a suivi les déplacements du chef de l'Etat a informé le public que le Président de la République a fait montre de largesse. Au cours de l'année 2006 il a dépensé dans les écoles, dans les hôpitaux, sur les collines et pour son parti le CNDD-FDD. La presse a fait état de libéralités du Président de la République de l'ordre de 750.000.000 Francs Bu.
Le CNDD estime qu'un programme gouvernemental équilibré est plus efficace que les dons qui, malheureusement, n'atteignent qu'une partie des gens et peuvent apparaître comme teintés d'arrière-pensées politiques.

5. Le CNDD considère également que par ses campagnes d'évangélisation, ses prières en cours de semaine, ses rencontres hebdomadaires avec les confessions religieuses suivies de prières, par la déclaration qu'il n'a pas été élu par les Burundais, mais par Dieu, le Président de la République a inquiété en matière de laïcité de l'Etat. Cette inquiétude serait redoublée si la prise en charge des chorales qui chantent au Palais de la République était avérée et s'il était confirmé que le chef de l'Etat paie, sur le budget de l'Etat les loyers et l'alimentation de ses chorales, ainsi que des frais de mission lorsqu'elles sont appelées à se déplacer pour des prières.

6. Le Chef de l'Etat prend en charge une équipe et une école de football. L'équipe se déplace des fois quand ce dernier effectue une mission à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. A titre illustratif, il a effectué avec cette équipe une mission au RWANDA et a même livré un match à KIGALI. En outre, le Président de la République, aurait bénéficié, de la part de la Jamahiriya Arabe Libyenne, d'une aide en matériel sportif et d'une promesse de financement pour son école et son équipe. Des machines agricoles auraient également été données.
Le CNDD considère qu'il aurait été préférable de négocier, dans le cadre global de la politique du sport en général, afin de faire bénéficier les opportunités d'aides au développement du sport national. Il estime que ce serait une confusion des caisses que de financer cette équipe et cette école sur le budget de son intendance ou des frais de renseignement.

7. L'article 22 de la loi du 26.06.2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques prévoit que « Les personnes physiques de nationalité burundaise peuvent faire des libéralités aux partis politiques sous forme de dons ou legs, pourvu que l'origine licite de ces libéralités puisse être établie ». Or le Président de la République a, au cours du congrès du parti CNDD-FDD tenu à GITEGA du 23 au 24 décembre 2006, gratifié sa formation politique d'un montant de 250.000.000 Frs Bu. Il a, d'après le communiqué qui a sanctionné cette rencontre, affirmé que ce montant provenait de ses économies.
Le CNDD espère que ces fonds ont une origine licite et considère qu'un tel financement ne contribue pas à placer le chef de l'Etat au-dessus des partis pour être le Président impartial de tous les Burundais.

8. La vente de l'avion présidentiel FALCON 50 par le Gouvernement du CNDD-FDD a défrayé la chronique médiatique. La société civile a dénoncé les multiples irrégularités ayant entouré le bradage de l'appareil présidentiel et la presse en a fait écho. La communauté internationale, en particulier la Banque Mondiale, a exigé la lumière sur cette transaction plus que douteuse. Le rapport de la société belge, Decision Analysis Partners, choisie par la Banque Mondiale, a constaté que la vente de l'avion a été entourée de fraude. Le Gouvernement ne l'a pas nié car la commission constituée à l'effet de faire des observations pour le compte du Gouvernement burundais sur les conclusions du rapport, même si elle était constituée exclusivement de membres du CNDD-FDD, a fait siennes toutes les observations du rapport. Elle a même recommandé la mise sur pied d'une enquête parlementaire chargée de mettre la lumière dans cette opération. L'avion a été vendu à partir de la lettre du 26 mai du Chef de Cabinet civil à la Présidence au Ministre des Finances et sur base d'un faux rapport d'expertise commandité par le gouvernement du Burundi.

Le CNDD s'étonne que la substance de l'opération ait été cachée au chef de l'Etat et se prend acte du fait que celui-ci a reconnu, dans son discours bilan sur les deux ans de pouvoir, que « Des détournements des deniers de l'Etat ont été néanmoins constatés. Un des cas concerne la vente du jet présidentiel, l'avion Falcon 50. Nous nous réjouissons du fait que l'Assemblée Nationale vient de décider de la création d'une Commission d'enquête parlementaire y relative pour tirer au clair ce dossier. »

**b. La Première Vice-Présidence : la corruption, voie de règlement des difficultés personnelles.**

9. Au cours de la crise qui vient de secouer le Parti UPRONA, l'opinion a été sidérée d'entendre que le Premier Vice-Président aurait recouru à la corruption pour se constituer une aile au sein de son parti. Le Premier Vice-président, tout comme le Gouvernement auquel il appartient devrait, s'il adhère au programme du Gouvernement rendu public le 23 novembre 2005, prêcher par l'exemple en bannissant les méthodes surannées de corruption. **« Wiba uhetse ukaba wigisha uwuri mu mugongo »**[4].

10. La Première Vice-présidence de la République est en charge des questions politiques. L'année dernière, l'affaire du complot a révélé à l'opinion tant nationale qu'internationale que la torture, crime sous d'autres cieux, est une pratique courante au Burundi, contrairement aux engagements pris par la ratification de la convention internationale contre la torture. La Police du Service National des Renseignements (SNR ou Documentation) s'est illustrée dans la torture quand les personnalités politiques et militaires ont été arrêtées, emprisonnées et interrogées, sans que la Première Vice-présidence et le ministère de la Justice sous sa tutelle ne lèvent le petit doigt et ne condamnent ces actes cruels, inhumains et dégradants.

**c. La Deuxième Vice-présidence : de graves manquements**

11. Depuis quelques années une famine a fait des ravages sur une grande partie du territoire national et pendant plusieurs mois les stations de radio privées ont commenté la fraude qui entoure le secours aux sinistrés. Les récriminations de la population, les informations émanant de la presse écrite et parlée ont dénoncé le caractère discriminatoire du secours aux sinistrés. Les aides sont accordées à celui qui justifie de l'appartenance au parti CNDD-FDD. Des cris ont fusé de partout pour décrier cette ségrégation dans le malheur. De plus, la même commission est pointée du doigt pour des fraudes dans la gestion du fonds fiduciaire. En outre, une fraude a été dénoncée, dans le marché des médicaments et équipements médicaux imputable à la Commission Nationale de Coordination de la Gestion des Aides qui dépend de la Deuxième Vice-Présidence. Le fonds avait été conçu pour l'achat d'urgence des équipements médicaux pour les hôpitaux en vue de parer à une carence qui handicape ceux-ci. Pour pouvoir assouvir leurs intérêts, les membres de la Commission ont élaboré un cahier des charges qui cachait très mal l'intention de confier le marché à des sociétés peu soucieuses du bien-être de la population burundaise. En effet, le critère pris en compte ne pouvant s'appliquer à aucune des sociétés burundaises en concurrence, la commission n'a pas hésité d'accorder le marché sans aucun respect des règles élémentaires des marchés publics. Les

[4] Que l'on peut traduire par (voler en présence d'un enfant c'est lui montrer le mauvais exemple).

montants affectés à cette mission allaient être détournés si les citoyens honnêtes ne s'étaient pas levés pour décrier cette fraude.
Ainsi, le détournement des fonds, la corruption et la mauvaise gestion sont consacrés comme mode de gouvernance.

12. La résidence occupée par la précédente Vice-présidente de la République a été abandonnée par le Gouvernement alors qu'elle était en bon état. Le ministère des Travaux publics et de l'Equipement a préféré, sur ordre du nouveau Vice-président, apprêter un autre immeuble aux frais de l'Etat. Cette décision procède d'une malversation d'autant qu'il n' y avait pas de nécessité à louer un autre immeuble pendant qu'un autre existait. Pourtant, cette résidence avait été remise à neuf quelques trois mois avant sa nomination. Les frais supplémentaires de remise en état de la résidence de l'actuel Deuxième Vice-président de la République étaient inutiles et viennent aggraver le déficit budgétaire déjà important.
Le CNDD condamne le comportement douteux du deuxième vice-président actuel lors du recouvrement des deniers publics dans l'affaire Interpetrol. Il trouve scandaleuse la prime faramineuse qu'il a perçue pour interruption de carrière alors qu'il s'agissait plutôt d'une promotion (le fait qu'elle soit couverte par des textes n'y change rien) ainsi que la collecte de fonds auprès de banques locales, soi-disant pour aider le parti au pouvoir, alors qu'ils étaient en réalité destinés à des fins personnelles.

### d. LE PARLEMENT : UN PIETRE EXEMPLE EN MATIERE DE GESTION.

13. Les missions de la Présidence de l'Assemblée Nationale ont souvent servi au Parti au pouvoir. Des missions qui n'avaient aucun intérêt pour l'Assemblée Nationale mais pour le parti ont été effectuées sur le budget de cette institution. L'Assemble Nationale a initié l'achat irrégulier des véhicules des parlementaires. En effet, elle a été à la base de la convention entre l'Etat et l'association des Banques pour le financement irrégulier de la transaction précitée. L'Assemblée Nationale, alors qu'elle avait la charge de contrôler l'action du gouvernement, a même permis que ce dernier pèche contre les principes en matière budgétaire en vue de cet achat. Elle a couvert le ministère des finances qui a déboursé des fonds excédant les montants destinés à cette acquisition. Elle a permis l'achat de ces véhicules dont le nombre dépasse de loin celui des Parlementaires. De sorte que l'excédant a été affecté, en violation des principes sacrés en matière budgétaire, au charroi de l'Etat et du parti au pouvoir.

14. À l'occasion de la destitution de la première Vice-présidente du Sénat, le peuple burundais a été mis au courant des irrégularités dans la gestion des frais alloués aux missions du Sénat. Mis à part qu'il était déjà avéré qu'ils étaient utilisés de façon inconsidérée et s'épuisaient même avant le deuxième trimestre de chaque année, il a été constaté que l'essentiel de cette rubrique est consommé par le Président du Sénat et un sénateur proche du Président de la République qui effectuait des missions non pas de la chambre mais de la Présidence de la République. Cette gestion est l'exemple éloquent de la malversation dans cette Chambre. Et le financement des missions de la Présidence sur frais du Sénat constitue une mauvaise gestion caractéristique du régime CNDD-FDD.

15. La loi budgétaire 2006 avait, pour résoudre le problème récurrent de coupure d'électricité, prévu l'achat d'un groupe électrogène pour la résidence du Président du Sénat mais ce groupe a disparu sans aucune justification de la part de ce dernier ou de son intendance. Le Président du Sénat n'a pas jusqu'à ce jour expliqué les raisons qui l'ont poussé à demander dans la loi budgétaire 2007 l'achat d'un autre groupe électrogène à ce titre. Le groupe a donc été détourné au profit d'on ne sait qui. Le détournement au sein de cette chambre du Parlement tient également aux dépenses, sans aucun respect des exigences impératives en matière budgétaire, au profit de ses amis du parti.

### e. Un Gouvernement corrompu et sans ambitions pour le pays: quelques illustrations

#### i. Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

16. Ce ministère a sous sa tutelle la Direction Générale de la Police. Celle-ci est considérée, dans les faits et non dans le droit, comme une administration personnalisée. En effet, elle engage elle-même le budget alloué à toute la police. La chronique médiatique a révélé des irrégularités dans la gestion des salaires des agents de la police. Mais, un fait plus troublant est la famine programmée de la grande majorité des agents de la Police à la suite des fraudes initiées dans l'achat de denrées alimentaires tel que le riz. Il est arrivé que les agents de la police n'aient pas de provision pendant plusieurs semaines parce que la Direction Générale de la police, dans sa quête de profit à travers l'approvisionnement en riz des camps, a passé une commande, non pas à la Société Régionale de Développement Imbo (SRDI) qui approvisionne habituellement les camps militaires et policiers parce que sa production est suffisante, mais chez un commerçant qui devait l'importer de la Tanzanie. La Direction Générale en quête de commissions sur cette opération a été surprise par l'incapacité du commerçant à honorer le marché. Les camps de la Police ont passé des semaines sans provisions. Cette pénurie d'aliments pour la Police fait sans nul doute qu'il y ait une recrudescence de banditisme, de vols à main armée comme celui qui a emporté l'agent de sécurité du Ministre de la justice et d'autres qui ont été rapportés par la presse à travers tout le pays et dans lesquels les agents de l'ordre sont impliqués.

17. D'un autre côté, les marchés de fournitures d'habillement pour la police nationale font également parler d'eux car ils sont passés de gré à gré. Nous avons dénoncé dans le bilan intitulé « Dix mois du pouvoir CNDD-FDD » rendu public le 27 juillet 2006, le marché des chaussettes pour policiers. Mais la mauvaise gestion s'est étendue sur d'autres articles. Il a été constaté que les uniformes que portent nos agents de police sont quasiment des loques qui ont perdu leur couleur depuis le jour de leur première lessive. Pourtant ces uniformes ont prétendument été achetés à des prix exorbitants parce que l'opération ne respecte pas les normes des marchés publics comme à l'armée.
Le CNDD dénonce cette gestion frauduleuse qui est en soi une prise en otage des agents de la police par leur Direction Générale et cette faim programmée alors que les fonds pour le ravitaillement sont disponibles.

18. Depuis la victoire du CNDD-FDD aux communales de juin 2005, ce parti n'a jamais accepté de ne pas diriger toute la vie politique nationale. Il n'a pas non plus supporté que d'autres partis politiques puissent avoir à diriger des communes par le biais des conseils communaux dans lesquels ils sont majoritaires. Deux tactiques ont été initiées. La déstabilisation des conseils communaux par les Gouverneurs de province comme ce fut le cas à RUMONGE et KABEZI et la perturbation des conseils par leurs membres à l'instigation des Gouverneurs de province. Il en fut également ainsi à MUTIMBUZI, BUTERERE et bien d'autres coins du pays. La déstabilisation des conseils communaux et des Administrateurs communaux a pour conséquence immédiate que les initiatives de développement sont freinées et les détournements encouragés. C'est même l'une des causes qui peuvent expliquer que la famine gagne du terrain et fait des ravages dans plusieurs parties du territoire burundais.

**ii. Le ministère des finances**

19. En plus des dérapages relevés dans les bilans précédents, le ministère des finances a été à la une des médias quand la ministre a engagé, avec sa collègue de la Santé Publique, des fonds résultant de l'Initiative PPTE dans l'achat des véhicules sans aucun égard à la loi sur les marchés publics et surtout à l'objectif desdits fonds. Pourtant ces derniers devaient exclusivement être affectés à l'achat des médicaments et à couvrir les frais des soins de santé des mères et des enfants de moins de 5 ans. Les hôpitaux accusent des ruptures de stocks et des déficits financiers pendant que le ministère des Finances dilapide les maigres ressources du pays. La presse rapporte régulièrement les récriminations des directeurs d'hôpitaux relativement aux retards enregistrés dans le paiement des factures présentées sous ce rapport. Ils passent facilement un trimestre sans être payés pendant que le ministère des Finances prétend faussement que les fonds vont tomber en annulation.

**iii. Le ministère de l'Energie et des Mines**

20. S'agissant du ministère de l'Energie et des Mines, nous avons souligné dans notre précédent bilan des fraudes observées dans ce domaine et imputables au ministre qui accorde des permis d'exploration et d'exploitation des mines sans devoir en référer à la commission Nationale. La fraude a continué de plus belle comme si le domaine de mines était une chasse gardée. Les recettes que l'Etat devait percevoir relativement aux permis d'exploitation disparaissent dans certaines poches.

21. De plus, dans certaines communes du nord du pays comme BUTIHINDA, GITERANYI, etc. en province MUYINGA, les hauts responsables politiques et administratifs se seraient attribués des gisements d'un minerai rare comme le wolfram qu'ils exploitent sans payer aucune redevance à l'Etat. Cette exploitation illicite serait même imputable à certains ministres du Gouvernement du CNDD-FDD

22. Il y a quelques mois la société civile a crié au scandale car les prix de l'eau et de l'électricité ont augmenté dans une illégalité notoire. En effet, le Ministre et le Directeur Général de la REGIDESO ont décidé leurs prix qu'ils ont fixés en dehors des recommandations du conseil des ministres. Des sources dignes de foi renseignent que les montants excédant devaient être versés au parti CNDD-FDD. Le ministre ayant l'Energie et les Mines dans ses attributions a montré les mauvais

exemples. Et Le CNDD condamne sans réserve un tel manque du sens de l'intérêt commun patriotique.

**iv. Ministère de l'Education nationale et de la Culture**

23. Le ministère de l'éducation nationale et de la culture n'est guère plus vertueux. La Régie des Productions Pédagogiques (RPP) est depuis longtemps un service mis par le Gouvernement à la disposition du ministère de l'Education Nationale pour l'impression de tous les matériels didactiques pour toutes les écoles du Burundi. Cependant depuis la venue du Parti CNDD-FDD au pouvoir, cette régie ne cesse de subir des actions néfastes du ministère de tutelle. Celui-ci, dans sa chasse aux commissions, accorde des marchés de la spécialité de la RPP aux privés qui utilisent, fait surprenant et déplorable, les maquettes de celle-ci, ou encore aux entreprises étrangères alors qu'elle est capable de produire autant de livres que les sociétés préférées. Ainsi l'Etat participe à la déstabilisation de ses propres services.

**v. Le ministère des Transports, Postes et Télécommunications**

24. Ce département s'illustre par des privatisations inconsidérées. Depuis une certaine période, le Gouvernement a tenté à plusieurs reprises la privatisation intégrale de l'Office National des télécommunications (ONATEL) sans aucun égard à son importance stratégique. En principe, l'ONATEL est, comme partout ailleurs une société publique de souveraineté qui ne saurait être entièrement privatisée sans créer une situation instable dans le pays. Cependant, le Gouvernement CNDD-FDD voudrait procéder à sa privatisation sans prendre garde aux impératifs de la souveraineté nationale. Cette idée ne procède manifestement pas de l'intérêt national mais plutôt de la pure spéculation et de la chasse aux commissions et par conséquent de la volonté de gagner malhonnêtement au détriment du peuple burundais.
Le CNDD dénonce cette démarche initiée dans l'intérêt exclusif du parti et du Gouvernement.

**vi. Le ministère du commerce.**

25. Depuis l'avènement du régime CNDD-FDD, la question du sucre, pourtant produit en quantité suffisante par la Société Sucrière du MOSO (SOSUMO), pose toujours problème car au lieu d'inonder le marché intérieur burundais, il est exporté par les personnalités influentes du pouvoir. Le parti a réduit le cercle des commerçants qui s'approvisionnent directement dans les stocks de la société à ses seuls membres. De nombreuses dénonciations ont été faites par la population, la société civile et la presse, tant la pénurie de cette denrée de première nécessité est gênante. Le marché des pays voisins attire ce produit parce que soit il est vendu en dollars, soit le prix pratiqué en monnaie de ces pays est plus intéressant que celui en francs bu. D'après des sources bien informées, le parti trouve un intérêt évident à cette contrebande puisque le sucre est exporté en contrebande par les agents de l'administration et même par des commerçants provenant de ses rangs ; il gagne sur chaque kilo 1F Bu, ce qui fait qu'il engrange des sommes colossales dans ce commerce indifférent aux besoins nationaux.

Parce qu'il a une part importante de responsabilité dans cette fraude, le ministère du commerce n'a jamais voulu chercher à prendre des mesures de nature à rassurer le marché burundais du sucre.

26. Le Complexe Textile de Bujumbura (COTEBU) qui était la seule usine de transformation du coton produit au Burundi et qui employait un nombre assez important de travailleurs, a vu de jour en jour les matières premières, à savoir le coton produit par la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO) vendu en entièreté à l'étranger alors que le COTEBU en manquait. Il a été forcé à la liquidation par le Gouvernement qui n'a jamais voulu relancer sa production qui satisfaisait pourtant le pays et une partie de la région des Grands Lacs. L'usine est actuellement en liquidation et des milliers de familles contraints à la famine suite au chômage des travailleurs. La liquidation de l'usine visait la vente de son patrimoine, à un prix dérisoire, aux amis du parti CNDD-FDD et qui lui donneront en guise de récompense de fortes commissions. Le ministère de tutelle n'a d'autres visées que celles-là.

Le CNDD dénonce cette destruction délibérée des structures économiques du pays.

# II. LA NEGATION DE LA DEMOCRATIE ET LE BLOCAGE INSTITUTIONNEL

27. Parmi les indices d'une démocratie vivante, on peut relever le respect de la constitution et des lois, le respect des libertés et droits fondamentaux, l'existence d'un consensus sur les règles du jeu politique, la séparation des pouvoirs, la vitalité du pluralisme politique, syndical et dans la société civile en général. Or, malgré les proclamations d'intention citées plus haut, le pouvoir en place est caractérisé par une régression vers l'intolérance politique, la persécution de la diversité et la mise en péril de la paix sociale. Rien d'étonnant dès lors que le processus de dégradation a abouti à une impasse et au blocage observé aujourd'hui. Illustrons ce glissement pervers par quelques exemples.

### a. Banalisation des violations de la constitution

28. La constitution du Burundi a été martyrisée, piétinée par le pouvoir CNDD-FDD. Les articles violés ne se comptent plus. Ils s'agit entre autres de ceux sur la laïcité de l'Etat (1) : le chef de l'Etat proclame à l'envie qu'il est, non pas l'élu des Burundais, mais celui de Dieu. Les lois doivent être rédigées et promulguées en kirundi. Or pendant longtemps cette disposition de l'article 5 a été délibérément ignorée. Le droit à la vie proclamé par l'article 24 a été à maintes reprises piétiné : les tueries de MUYINGA, KINAMA, MUBONE, MUTIMBUZI, MUBERURE et d'ailleurs restent impunies à ce jour. La torture, prohibée par l'article 25 a été pratiquée à large échelle, sur des centaines de personnes, notamment des gens arrêtés en vue de leur arracher des aveux, ou simplement par pure méchanceté. La liberté d'expression, garantie par l'article 31 a aussi été bafouée : des journalistes, des personnalités politiques, et même des députés ont été menacés, persécutés, emprisonnés ou subi des agressions armées pour avoir exercé leur droit d'expression. Les attaques à la grenade synchronisées, la nuit du 19 au 20 août 2007, contre les domiciles des personnalités ayant adressé une lettre au chef de

l'Etat le 17 août 2007, est encore dans les mémoires. La liberté de réunion et d'association consacrée par l'article 32 a également subi de graves restrictions : les partis de l'opposition, le CNDD et le FRODEBU notamment et même l'UPRONA aujourd'hui ont vu régulièrement leurs réunions interdites ou perturbées par la police ou des gouverneurs sur instruction expresse de la hiérarchie du parti au pouvoir.
La permanence du CNDD a été cambriolée en présence d'agents de police de la Documentation en toute impunité. Tout aussi piétinée est l'article 69 qui interdit la corruption et la dilapidation des biens publics. Quant à la déclaration écrite des biens et patrimoines de l'exécutif à la cour suprême prescrite par l'article 94, elle a été délibérément retardée, le temps nécessaire pour certains de garnir illégalement leurs comptes et patrimoine. En outre, le Président de la République a bien souvent oublié son rôle de garant de l'unité nationale, de la constitution et du bon fonctionnement des institutions (article 95), ainsi que les incompatibilités liées à ses fonctions de Président de la République (article 100) : en présidant un conseil municipal, en menant une campagne d'évangélisation religieuse, en entretenant une équipe dont il est apparemment le capitaine. Par ailleurs, l'article 131 prescrit la conduite de la politique nationale par consensus en conseil des ministres. Or, le chef de l'Etat prend souvent des décisions qui ne sont ni mûries ni concertées : suppressions de certaines taxes alors que « la définition de l'assiette et du taux des impôts et taxes » est du domaine de la loi (article 159 alinéa 5), des finances notamment( article162) ;destitution impromptue de fonctionnaires sans aucune procédure conforme à la loi ; promesses non tenues d'augmentation de salaires, de construction de barrage ou d'aéroport, gratuité de la scolarité primaire et des soins de santé de certaines catégories etc. L'autre disposition constitutionnelle malmenée est celle relative à l'immunité des députés (article150) : certains d'entre eux ont vu leur immunité levée irrégulièrement, les motivations d'une telle entorse étant dans l'intolérance politique. Par ailleurs, le congrès du parlement, destiné à « Evaluer, tous les six mois, la mise en application du programme du Gouvernement » (alinéa 5 de l'article 163) a été tout simplement escamoté, de même que le droit des députés et sénateurs de poser des questions orales ou écrites au gouvernement (article 202). De connivence avec le gouvernement les bureaux du parlement ont mis les ministres à l'abri de questions qui auraient pu éclairer l'opinion et probablement embarrasser les intéressés. L'impartialité et l'indépendance du pouvoir judiciaire prescrites par l'article 209 sont aléatoires. Le parti au pouvoir, les membres du gouvernement, les gouverneurs des province et même la police présidentielle sont habitués soit à contrecarrer les décisions de justice, soit à les téléguider, à brouiller ou invalider les enquêtes judiciaires etc.

Aussi longtemps que la constitution de la République ne sera pas approchée « avec crainte et tremblement », aussi longtemps que des gens se placeront au-dessus d'elle, nul ne pourra parler de « culture démocratique » au Burundi.

**b. Intolérance de toute opposition.**

29. La violation des droits et libertés qui a été décriée de toutes parts a un seul fondement : l'intolérance politique. Qu'il s'agisse d'acteurs de la société civile, des journalistes de la presse publique et privée, qu'ils s'agisse de citoyens ou d'organisations politiques, le pouvoir s'en est pris à eux pour la simple raison qu'ils n'étaient pas complaisants avec lui, qu'ils revendiquaient le droit à la différence, à la liberté d'action et d'expression. La réaction est toujours la même : menace,

intimidation, agression ou emprisonnement. Cette volonté d'annihiler toute opposition a connu son paroxysme avec l'invention de faux complots imputés aux leaders de l'opposition: certains ont dû aller en exil devant de sérieuses menaces physiques, d'autres ont été arrêtés, torturés et emprisonnés des mois durant sans qu'aucune preuve de culpabilité ne soit apportée par l'accusation. A ce jour aucune réparation ne leur a été faite. Or l'article 23 de la constitution dispose que :

« Nul ne sera traité de manière arbitraire par l'Etat ou ses organes.

L'Etat a l'obligation d'indemniser toute personne victime de traitement arbitraire de son fait ou du fait de ses organes. »

### c. Refus du dialogue, agression et lynchage médiatique

30. Face aux dérives autoritaires du pouvoir CNDD-FDD, l'opposition burundaise, les organisations comme International Crisis Group, Reporters sans Frontières, Journalistes en Danger, le Comité de Protection des Journalistes, Amnesty International, Human Rights Watch, le Comité des Nations Unies contre la torture, l'ONU, l'Union Africaine, les diplomates des pays amis ont exprimé leurs préoccupations et formulé parfois des conseils. Encore tout récemment, le 3 août 2007, un communiqué publié par l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne au nom de l'Union Européenne commençait ainsi : « L'union Européenne constate avec préoccupation le blocage institutionnel actuel qui entraîne un retard dans la reprise du développement économique et social du pays qu'elle soutienne. Elle craigne que cela ne nuise à la stabilité du pays » et se terminait par ces termes : « L'Union Européenne encourage donc les différents acteurs politiques, à tous les niveaux jusqu'au plus élevé, à persévérer dans la voie du dialogue et de la concertation afin d'assurer le bon fonctionnement des institutions, et l'exercice inclusif du pouvoir pour le plus grand profit du peuple burundais. »

31. Mais à peine plus de deux semaines après ce communiqué, des personnalités politiques, notamment quatre députés qui avaient adressé au chef de l'Etat une correspondance ayant pour objet une « Proposition de sortie de crise », ont été victimes d'agression avec des grenades jetées sur leurs domiciles. Cela n'a fait que confirmer les propos des 67 députés et sénateurs auteurs de la lettre. En effet, ils écrivaient: « Tous les conseils que nous avons prodigués jusqu'ici à titre individuel ou collectif, discrètement ou publiquement, n'ont donné aucun résultat. Au contraire, ils ont suscité l'ire de Votre Excellence au point qu'aujourd'hui certains d'entre nous ont été littéralement livrés à la vindicte populaire. Et pourtant, l'insécurité règne de nouveau dans le pays, l'aide internationale est revue à la baisse suite aux innombrables malversations de l'Exécutif et les pénuries des produits de première nécessité surgissent de nouveau. Un malaise généralisé règne au sein de toute la population. »

32. Le CNDD déplore le fait que dans sa lutte politique guidée par l'exclusion, le parti au pouvoir transforme son journal INTUMWA en média de la haine. En effet dans le n°108 du 10 août en kirundi et le n° 111 en français, les noms et les photos de plusieurs députés de l'opposition ont été publiés avec les noms de leurs parents et province d'origine avec cette question titre : « Sont-ils députés ou mercenaires ? » Le but recherché était manifestement de diaboliser les députés et les chefs des partis

d'opposition pour légitimer leur agression et lynchage. Et l'agression du 19-20 août 2007 a corroboré cette hypothèse. En ajoutant à ses méthodes brutales de répression de la presse un journal qui divise au lieu d'unir et réconcilier, qui menace et inquiète au lieu de rassurer, le régime commet une faute impardonnable.

### d. Blocage et fuite en avant

33. Le blocage qui frappe le Burundi est multiforme : il est économique, politique et institutionnel, sécuritaire etc. Economique, parce que le pouvoir déstabilise sans cesse l'économie et décourage l'aide extérieure ; politique parce que le gouvernement manque de majorité pour faire passer les lois, institutionnel parce que la confusion des rôles et les empiétements ont fini par rendre illisible l'articulation des institutions et créé un sentiment d'anomie ; sécuritaire parce que le cessez-le-feu avec le FNL est inappliqué et que le gouvernement semble opter pour la confrontation avec ce mouvement. C'est une crise de confiance profonde : à cause de la corruption, de la brutalité, du mépris de la légalité, de l'impunité, du double langage, le pouvoir a perdu toute crédibilité. Les dangers qui peuvent en découler sont l'instabilité, la rechute dans le conflit armé, et, pourquoi pas, une aventure putschiste, avec toutes les conséquences imaginables. Malheureusement, le pouvoir exécutif, réagit de façon erronée : menacer, terroriser, et dresser la population contre l'opposition, voire envisager un référendum populaire pour dissoudre le parlement et réformer la constitution etc.
Le CNDD estime que ceci est une fuite en avant car le problème ce n'est pas l'opposition mais le non respect des normes de l'Etat de droit.

### e. Le pari non gagné de la paix et de la sécurité.

34. L'une des attentes les plus importantes de la population reste le rétablissement de la paix et de la sécurité et cela passe par l'arrêt définitif de la guerre. Or la gestion du problème de la paix et la sécurité n'a pas reçu de la part du pouvoir, toutes les attentions nécessaires. Entamées au cours des derniers mois de la période de transition, les discussions entre le gouvernement du président NDAYIZEYE et le PALIPEHUTU-FNL ont été interrompues après la prise du pouvoir par CNDD-FDD et l'arrivée de Pierre NKURUNZIZA à la présidence. Lors de son élection le 19 août et de son investiture le 26 août 2005, le Président NKURUNZIZA a affiché sa volonté de négocier avec le mouvement rebelle. En disant ne pas reconnaître le nouveau pouvoir, le PALIPEHUTU-FNL a poussé le nouveau pouvoir à se raidir et à opter pour une solution militaire en privilégiant une reddition sans condition du mouvement rebelle. Ainsi les négociations avec le FNL ont été d'abord refusées, le mouvement étant taxé de force négative à annihiler dans le cadre sous-régional. Depuis le mois de septembre à décembre 2005, le Président de la République proclamait dans ses discours qu'il allait écraser le dernier mouvement armé et a même donné des délais. Après de longs mois de valse hésitation et de propos contradictoires, et sous la pression nationale et internationale, le pouvoir a fini par négocier et signer un accord de cessez-le-feu le 7 septembre 2006. Cet accord, dont les conditions de négociations n'étaient pas confortables pour toutes les parties, était incomplet, car non assorti des gains explicites et motivants pour le FNL. Il fallait donc s'attendre à ce que tôt ou tard, ce mouvement mette sur la table la question des acquis. Sur ce chapitre les torts sont partagés, car chacun devait savoir ce qu'il

voulait, et le prix de ce qu'il voulait. Après l'arrêt de l'application de l'accord et le départ précipité de Bujumbura d'une partie de la délégation du PALIPEHUTU-FNL, les 21-23 juillet 2007, les supputations sur la reprise du conflit armé vont bon train.

Le CNDD invite les protagonistes à rejoindre la table des négociations, et à faire preuve de réalisme et de sens élevé de la nation. La reprise des hostilités serait un désastre national et nul n'a intérêt à compromettre la paix. Le gouvernement doit prendre rapidement l'initiative et abandonner toute stratégie de radicalisation guerrière, car il est le premier comptable de la paix et la sécurité.

35. L'insécurité chronique et grandissante alarme de plus en plus les Burundais : taxes forcées, racket, vols à main armée, viols et assassinats sont le lot quotidien, Cela est dû au fait qu'il y a trop d'armes en circulation et que le désarmement n'a pas été bien conduit. La délinquance de certains éléments des forces de défense et de sécurité n'est pas en reste, tout comme le chômage et la misère d'une grande partie de la population. Mais la plus scandaleuse forme d'insécurité est celle entretenue par le pouvoir, et qui utilise les forces de police pour agresser les opposants. Elle transforme la police en milice partisane au service de la répression et l'intolérance politiques, ce qui n'est pas dans ses missions et est illégal.
Le CNDD déplore l'enlisement de la paix et la sécurité et en impute la responsabilité au pouvoir en place.

**f. Un gouvernement instable et sans légitimité.**

36. Depuis sa prise de pouvoir le parti CNDD-FDD a été secoué par des crises internes qui ont eu des contrecoups sur les institutions : le gouvernement a été remanié à plusieurs reprises et en est à son troisième deuxième vice-président ; la présidence et la vice-présidence du parlement, la vice-présidence du sénat, ont été changées. Ces changements ont occasionné des dépenses inutiles sans produire des effets satisfaisants. La crise a culminé dans la perte de majorité par le parti présidentiel. En effet, l'éviction de l'ancien président du parti le 7 février 2007, son arrestation le 27 avril 2007 et son emprisonnement ont consacré une déchirure au sein du parti au pouvoir. Par ailleurs, en formant la dernière équipe gouvernementale le 13 juillet 2007, le chef de l'Etat n'a pas tenu compte de l'article 129, alinéa 2 qui postule que : « Les membres proviennent des différents partis politiques ayant réuni plus d'un vingtième des votes et qui le désirent. Ces partis ont droit à un pourcentage, arrondi au chiffre inférieur, du nombre total de Ministres au moins égal à celui des sièges qu'ils occupent à l'Assemblée Nationale. » Les partis qui s'estiment lésés ont donc boudé ce gouvernement et leurs députés ont refusé de recevoir son serment. Bien plus, il s'est formé un forum des députés de l'opposition qui a refusé de voter les projets de lois présentés par ce gouvernement. En fin de compte le parti présidentiel a perdu la majorité qualifiée pour soutenir l'action gouvernementale. D'où le blocage observé et le désarroi et la nervosité du gouvernement et du parti présidentiel.
Le CNDD déplore les réactions inadaptées du pouvoir et conseille une solution légale et concertée.

### g. Ignorance délibérée des contentieux qui piègent l'avenir

37. L'un des défauts majeurs du pouvoir en place est l'incapacité d'identifier et d'affronter courageusement les contentieux majeurs qui entravent la bonne marche du pays. Il s'agit notamment de la question électorale, de l'impunité, de la corruption généralisée, de l'absence d'un statut de l'opposition, de la question des prisonniers politiques, du désarmement etc.

## i. La question électorale

38. L'élection est une des clefs de voûte de la démocratie. Après le marathon électoral de six scrutins : référendum constitutionnel le 28 février 2005, élections communales le 3 juin, législatives le 4 juillet, sénatoriales le 29 juillet, présidentielles le 19 août et collinaires le 23 septembre 2005, il a été possible pour chaque acteur politique de tirer les leçons sur le système électoral burundais. Mais c'est dès les élections communales que se sont élevées de vives protestations. En effet, à l'issue des élections communales, le FRODEBU, dans une déclaration rendue publique le 6 juin 2005, a dénoncé ce qu'il a appelé « un plan de déstabilisation des élections ». Il a nommément accusé le parti actuellement au pouvoir : « Le parti CNDD-FDD a utilisé ses éléments armés disséminés sur tout le territoire national pour adresser de graves menaces de mort aux populations dans le cas où celles-ci ne voteraient pas pour ce parti. Pendant les nuits du 1er et 2 juin 2005 précédant le jour du vote, des agents armés du CNDD-FDD ont réveillé de nombreux ménages dans tout le pays pour leur signifier qu'ils devaient élire le CNDD-FDD et en apporter les preuves, sans quoi ils seraient exécutés. »

Le même jour, le président du CNDD, l'Honorable Léonard NYANGOMA a fait une déclaration dénonçant de très graves irrégularités: « Les élections ont été marquées par des irrégularités jamais observées dans l'histoire électorale du Burundi indépendant. »

Le 14 juin 2005, le CNDD publiait un mémorandum sur les mêmes élections et dénonçait la violation de la constitution et du code électoral. Il constatait que les élections avaient été mal préparées, s'étaient tenues dans une terreur généralisée et avaient été entachées par la manipulation, les achats de conscience, la violation de secret électoral, le transport massif d'électeurs, l'usage de fausses cartes d'électeurs, le vote irrégulier des militaires, l'expulsion de certains mandataires des partis politiques, etc. A plusieurs reprises, le CNDD a demandé, dans des prises de positions officielles, l'examen concerté du contentieux électoral. Si gouverner c'est prévoir, il est alors temps que la classe politique se penche sérieusement sur l'ensemble des facteurs susceptibles de gêner la régularité, l'équité et la transparence des prochaines consultations électorales. Les sujets de préoccupation concernent notamment les imperfections et les contradictions des instruments juridiques, les irrégularités autour du fichier et de l'identification des électeurs, l'équilibre dans la composition des bureaux de vote, le problème des fausses cartes d'électeurs, l'insécurité, l'achat des consciences, l'équité et la transparence du financement électoral etc.

Le parti CNDD rappelle au pouvoir en place qu'il est de sa responsabilité de prévenir, longtemps à l'avance, toutes les irrégularités qui pourraient à l'avenir entacher les consultations populaires. Il doit s'y prendre dès maintenant pour éviter toute précipitation.

**ii. Le problème de l'impunité**

39. L'impunité constitue également un handicap pour la démocratisation du pays. Aux crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime de génocide commis avant l'installation du pouvoir actuel, se sont ajoutés les crimes de sang, crimes économiques et crimes politiques de celui-ci. Les dispositions pertinentes de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ont été soit ignorées, soit gelées. La commission Vérité et Réconciliation ainsi que le Tribunal Spécial pour le Burundi ne sont toujours pas mis en place. Et par son comportement le pouvoir ne se donne ni l'autorité morale, ni la hauteur juridique pour gérer au mieux des dossiers aussi sensibles.

Le CNDD déplore les tergiversations du pouvoir dans la lutte contre l'impunité. Par sa passivité, voire son obstruction, il se comporte en complice des auteurs de forfaits.

**iii. La question du statut de l'opposition.**

40. Depuis plusieurs mois déjà, le député Léonard NYANGOMA a adressé à la présidence de l'Assemblée nationale une proposition de loi portant statut de l'opposition. Ce projet a été mis au tiroir et n'a jamais été mis en délibération. A titre de comparaison, la République Démocratique du Congo, qui a tenu ses élections près d'un an après le Burundi, s'est déjà dotée d'un statut de l'opposition. Le blocage de la proposition de loi sur le statut de l'opposition atteste une fois de plus les convictions anti-démocratiques de certains députés du parti CNDD-FDD. Or la démocratie a besoin d'une opposition active, évoluant dans un cadre juridique fixant ses obligations et prérogatives.

Le CNDD condamne l'embargo sur le statut de l'opposition.

**iv. Le désarmement des civils et des démobilisés**

41. Parmi les raisons qui peuvent pousser un citoyen burundais à se procurer illégalement une arme et à refuser de la déclarer ou de s'en séparer, il y a lieu de citer : le non-respect des clauses convenues lors des négociations sur le cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation ; l'incapacité de l'Etat à assurer la sécurité des gens ; la partialité politique des forces de défense et de sécurité ; l'insécurité généralisée du fait de l'état de guerre ou de la tyrannie du pouvoir ; la persistance de contentieux politiques graves, notamment ceux relatifs aux règles du jeu politique, la conduite discriminatoire, non concertée et unilatérale du désarmement perçu à tort ou à raison comme une menace pour certains etc.

Le CNDD déplore les arrière-pensées politiciennes du pouvoir dans la gestion du désarmement et considère que sans le règlement du conflit avec le PALIPEHUTU-FNL, il est impossible de réaliser un désarmement satisfaisant et de rétablir la sécurité.

# III. COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE : LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU CNDD.

### a. Les conclusions

1. Les promesses de transparence, de lutte contre la corruption, de mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, de gestion cohérente des ressources humaines et de la fonction publique, de renforcement du système judiciaire, de l'administration locale et du cadre de lutte contre la pauvreté se sont avérées être de la pure démagogie. C'est tout le contraire qui s'est produit.

2. La culture démocratique, le sens de la paix et de la tolérance sont introuvables. Le pouvoir burundais, décrié de partout n'a aucune expérience à proposer aux autres pays en termes de sacrifices pour la paix et la démocratie.

3. Au lieu de réhabiliter la vérité sur l'histoire du Burundi, le pouvoir CNDD-FDD a fait montre de frilosité et de réticence pour la mise en place de la commission vérité et réconciliation.

4. Plutôt que d'initier une politique de développement, de décentralisation et de responsabilisation des entités de base, le pouvoir n'a fait que brader, piller et ruiner les structures économiques, perturber les collectivités locales et décourager l'investissement et la bonne volonté des bailleurs de fonds.

5. L'échec ainsi observé est dû au fait que le parti CNDD-FDD et ses idéologues n'ont ni convictions démocratiques, ni aucun sens de l'Etat et de la nation, et ne visent qu'à s'enrichir en formant une oligarchie et à se maintenir le plus longtemps au pouvoir en réprimant violemment toute velléité d'opposition.

6. Les rivalités internes au CNDD-FDD ont favorisé l'influence grandissante des quelques généraux, la cristallisation de relents régionalistes, accentuant les risques de militarisation du régime et de perte définitive de tout repère démocratique.

7. Face à la crise et à l'impasse d'aujourd'hui, deux perspectives sont offertes : ou bien le régime persévère dans l'erreur et va plonger le pays dans le gouffre de la tyrannie et de la guerre, ou bien il se ressaisit pour fédérer toutes les forces saines disponibles, susceptibles de l'aider à redresser et à moraliser le pays.

8. Le CNDD prend acte du fait que le Chef de l'Etat a reconnu dans son discours bilan les difficultés que connaît le pays, notamment : « La détention des armes à feu par la population civile qui s'en sert pour commettre des forfaits », et «des malversations économiques, des dilapidations des deniers publics ». Le CNDD prend acte aussi de sa détermination à « poursuivre sans désemparer la défense de la démocratie et le renforcement de la paix et de la sécurité dans tout le pays. »

9. Le CNDD accepte l'appel au dialogue du chef de l'Etat. Ce dialogue doit viser l'intérêt supérieur du pays, l'enracinement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

10. Le CNDD considère enfin qu'il constitue une alternative crédible aux errements observés du régime et est ouvert à tous ceux qui veulent œuvrer au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie, bases indispensables d'un développement équilibré.

### b. Les recommandations

**i. Sur la paix, la sécurité et le désarmement des civils.**

1. Ouvrir des pourparlers ininterrompus et définitifs entre les FNL et le gouvernement, avec un arbitrage international afin d'aboutir à des concessions réciproques et mettre fin définitivement au conflit.
2. Mettre en place une commission nationale pour le désarmement ouverte à toutes les sensibilités politiques et à la société civile.

**ii. Sur l'impunité.**

3. Ouvrir un débat au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le problème de l'impunité et faire des recommandations au gouvernement.
4. Organiser avec l'aide de la communauté internationale des états généraux de la Justice afin d'étudier les modalités d'une justice indépendante, performante et intègre.
5. Mettre sur pied une commission d'enquête sur les malversations, les cas de corruption et les crimes économiques, identifier les comptes de fonds acquis illégalement et restituer l'argent au trésor public.
6. Lancer un audit international sur les privatisations et les grands comptes de l'Etat ; ainsi que sur la gestion des fonds spéciaux.
7. Mettre sur pied une commission internationale d'enquête sur les allégations de complot et les crimes de sang commis par le nouveau régime.
8. Engager des consultations avec les acteurs légalement compétents en vue de la mise sur pied d'une Commission Vérité et Réconciliation.
9. Inviter le Conseil de Sécurité à mettre sur pied un Tribunal Spécial pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide prévus par la résolution 1606 adoptée le 20 juin 2005 par le Conseil de Sécurité et collaborer honnêtement avec lui.
10. Mettre en place une commission d'enquête parlementaire paritaire majorité opposition sur la conduite du Service National de Renseignement et recommander des mesures disciplinaires dûment applicables.

**iii. Sur l'équité politique et administrative.**

11. Initier le vote d'une loi sur le statut de l'opposition avec les privilèges y afférents i.e. officialiser le rôle essentiel de l'opposition dans la bonne gouvernance du pays et la préparation d'un transfert paisible du pouvoir.
12. Faire une étude sur l'ampleur de la politisation des emplois publics, les licenciements abusifs pour motifs politiques et instaurer un office national de l'emploi impartial.

13. Mettre fin immédiatement à la persécution des adversaires politiques en réhabilitant tous les parlementaires qui ont été victimes des accusations fabriquées de toutes pièces.
14. Réhabiliter et indemniser les personnalités politiques injustement privées de leur liberté, ou de leur immunité, tels que les Honorables Léonard Nyangoma, Mathias Basabose.
15. Garantir la sécurité et la sérénité des leaders de l'opposition par un statut fort de l'opposition et par le strict respect de l'immunité des parlementaires.
16. Mettre fin aux abus de l'administration locale en matière de droits politiques des partis notamment leur capacité de se réunir et de s'organiser. En particulier, éliminer la pratique illégale d'une permission préalable des autorités locales (administrateurs et gouverneurs) pour tenir une réunion publique ou entreprendre des activités politiques.
17. Rrenforcer les capacités de l'institution de la presse indépendante notamment par des subsides, des séminaires de formation et par le financement de l'équipement collectif, comme par exemple un Centre pour la presse avec Internet pour les journalistes.
18. Adopter le principe du financement par le trésor public du fonctionnement des partis représentés à l'Assemblée nationale proportionnellement à cette représentation pour minimiser la corruption.

**iv. Sur la question électorale :**

19. Mettre en place un forum de tous les partis politiques afin de dégager un accord sur les principales réformes des textes relatifs aux élections et sur les modalités d'un système électoral honnête, transparent et équitable.
20. Convenir des mesures de dépolitisation des corps armés, notamment la suppression du vote des soldats et des policiers : par exemple supprimer temporairement, pour au moins deux cycles électoraux le vote des soldats et des policiers.
21. Réformer la composition et l'administration de la CENI pour qu'elle soit permanente et contrôlée de façon paritaire par la majorité et l'opposition et lui trouver des ressources pour qu'elle entreprenne déjà la préparation de l'infrastructure des élections de l'an 2010.
22. Enlever toute prérogative à la Cour constitutionnelle en matière électorale vu sa dépendance et sa partialité avérées.
23. Réviser le code électoral pour instaurer le bulletin de vote unique et procéder à la révision et l'harmonisation des textes relatifs aux élections.
24. Rendre obligatoire la remise des procès-verbaux aux représentants des listes ou candidats en lice comme un moyen d'assurer l'équité et la transparence des élections en permettant de justifier les recours en cas de falsification des résultats. Annuler les résultats de tout bureau de vote où le code électoral n'aura pas été respecté, notamment la non- remise des procès-verbaux.
25. L'informatisation du fichier électoral, l'octroi d'un numéro unique d'identification électorale à chaque électeur quel que soit son lieu du vote, la mention des ascendants de l'électeur ; la numérotation des urnes et leur localisation exacte.
26. Garantir la composition paritaire majorité / opposition des préposés aux bureaux de vote.
27. Garantir le libre accès de tous les partis aux médias publics.
28. Interdire l'usage des moyens de l'Etat pour des campagnes électorales.

29. Procéder au financement équitable des partis lors des campagnes électorales, en provisionnant chaque année une partie des fonds nécessaires ; contrôler l'origine et plafonner le niveau des fonds de campagne.
30. Instaurer une police et une juridiction spécialement formées et dédiées aux élections, dépendant de la CENI et dotées de démembrements locaux.
31. Garantir et contrôler la séparation stricte des biens du parti au pouvoir et des biens de l'Etat, avant et pendant la campagne électorale.//